

REGLEMENT INTERIEUR DU 5^{ème} TOURNOI DE BLITZ FIDE

BOULOGNE-SUR-MER - SAMEDI 18 JUILLET 2026

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

Le 5^{ème} Tournoi Open de Blitz est organisé par « **Le Cercle Boulonnais des Echecs** ».

Il se déroule au Palais des Sports Damrémont, Bd Chanzy 62200 Boulogne-sur-Mer, le samedi 18 juillet 2026.

Le directeur du tournoi est M Michel COUTREEL.

Le tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE.

Il est homologué FFE et FIDE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO rapide FIDE.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

La clôture des inscriptions pour l'appariement de la ronde 1 est fixée à 09h45, le 18 juillet 2026.

Les frais d'inscription sont de : Sen-Sep-Vet : 15€ ; U8-U20 et Féminines : 5€.

Les droits d'inscription sont réglés le jour même sur place avant 9h45 après préinscription auprès de l'organisateur ou l'arbitre, par tout moyen de communication à sa disposition.

L'inscription est gratuite pour les joueurs (ses) titrés (es) GM ; MI ; GMf ; Mif ; MF : MFf

L'affiliation à la FFE est possible sur place, dans ce cas, l'inscription est majorée du montant de ladite affiliation, pour le compte du club organisateur.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE. Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL ([FIDE Rating List](#)).

Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !

L'inscription d'un joueur n'ayant pas cet identifiant FIDE sera refusée.

ARTICLE 2 : Déroulement du tournoi

Le tournoi comprend 15 rondes, les horaires des rondes, donnés à titres indicatif, sont les suivants et peuvent être modifiés sans préavis par l'arbitre en accord avec l'organisateur :

1^{ère} Ronde : de 10h15 à 10h35

2^{ème} Ronde : de 10h40 à 11h00

3^{ème} Ronde : de 11h05 à 11h25

4^{ème} Ronde : de 11h30 à 11h50

5^{ème} Ronde : de 11h55 à 12h15

6^{ème} Ronde : de 13h40 à 14h00

7^{ème} Ronde : de 14h05 à 14h25

8^{ème} Ronde : de 14h30 à 14h50

9^{ème} Ronde : de 14h55 à 15h15

10^{ème} Ronde : de 15h20 à 15h40

11^{ème} Ronde : de 16h10 à 16h30

12^{ème} Ronde : de 16h35 à 16h55

13^{ème} Ronde : de 17h00 à 17h20

14^{ème} Ronde : de 17h25 à 17h45

15^{ème} Ronde : de 17h55 à 18h15

Remise des prix : à 18h30

La cadence de jeu est de **5 minutes par joueur avec un incrément de 3 secondes par coup**, dès le premier coup. **[5 mn + 3 s/cp]**. Le forfait est déclaré après 2 minutes, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 3 : Appariement

L'appariement est au système suisse intégral, (règles C04 FIDE).

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariement Papi 3.3.8

ARTICLE 4 : Classement et Prix

Le classement est établi après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).

Les ex-aequo sont départagés par, dans l'ordre ;

Le Buchholz Tronqué (Buchholz auquel on retire les trois scores les plus bas),

Le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires),

La Performance.

*Pour le calcul du **Buchholz** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

Les prix récompensent les trois premiers du classement général, le premier des catégories d'âge, de classement ELO, la première joueuse au classement féminin, le premier membre du club organisateur et le premier joueur licencié dans un club du Pas-de-Calais.

Le total et la répartition des prix seront affichés, au plus tard, avant la ronde 7.

L'organisateur garantit 600 € de prix au moins.

Tous les prix sont distribués à la place.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

Les prix ne sont pas cumulables. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution.

ARTICLE 5 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Philippe Blot ; IA. Il est assisté de _ _ _ _ _ ; arbitre adjoint

ARTICLE 6 : Règles relatives aux échecs rapides

L'article **B3** des règles du jeu s'applique pour l'intégralité du tournoi

ARTICLE 7 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi. Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et peuvent, de plus, être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints.

Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre.

S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie.

Si un appareil électronique émet un son, le joueur propriétaire de cet appareil perdra la partie.

L'adversaire sera déclaré vainqueur.

L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur.

Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

ARTICLE 8 : Litige

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. Un joueur peut toujours saisir la commission d'appels sportifs de la Ligue Hauts-De-France des Echecs en rédigeant un procès-verbal, après s'être plié aux décisions de l'arbitre, celui-ci étant tenu de fournir toutes les précisions et modalités utiles.

Les termes "joueur" et "il" (lorsque cet article fait référence à une personne) s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin

L'organisateur,
Michel COUTREEL

L'arbitre principal,
Philippe BLOT

5^{ème} OPEN Blitz Cercle Boulonnais des Echecs 18 juillet 2026

Cadence : 5 minutes + 3 secondes par coup

HORAIRE DES RONDES*

1^{ère} Ronde : de 10h15 à 10h35

2^{ème} Ronde : de 10h40 à 11h00

3^{ème} Ronde : de 11h05 à 11h25

4^{ème} Ronde : de 11h30 à 11h50

5^{ème} Ronde : de 11h55 à 12h15

6^{ème} Ronde : de 13h40 à 14h00

7^{ème} Ronde : de 14h05 à 14h25

8^{ème} Ronde : de 14h30 à 14h50

9^{ème} Ronde : de 14h55 à 15h15

10^{ème} Ronde : de 15h20 à 15h40

11^{ème} Ronde : de 16h10 à 16h30

12^{ème} Ronde : de 16h35 à 16h55

13^{ème} Ronde : de 17h00 à 17h20

14^{ème} Ronde : de 17h25 à 17h45

15^{ème} Ronde : de 17h55 à 18h15

Remise des prix : à 18h30

****Horaire donné à titre indicatif***